

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 32/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Madame MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Madame JULIEN Valérie

Convocation et affichage : 24/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'obligation légale de débroussaillage de l'ensemble des voiries communales permettant de réduire significativement le risque d'incendie (délibération 11/2024).

Il précise qu'une subvention de l'Etat au titre du « Fonds Vert » nous a été accordée le 21 juin 2024 à hauteur de 80 % des dépenses HT et limitée à 16 768 € HT.

Il présente le devis de la société MAURIN Paysage pour réaliser les travaux d'un montant de 14 800 € HT (17 760 € TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide le devis de la société MAURIN Paysage pour réaliser les travaux d'un montant de 14800 € HT ;**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 30 octobre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire

Régis PLAUCHE

